

INSCRIPTIONS DANS LE SUPERIEUR : la contribution vie étudiante de campus est obligatoire

jeudi 31 mai 2018, par [ADMINISTRATEUR DOCUMENTALISTE](#)

Avant de vous inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devez fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC, la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) Poucela cliquez sur le lien

suisant <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquiescer-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>